



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

NOTE D'INFORMATION

N° 14/09 d'octobre 2014

Rectorat

Division
Evaluation
Prospective et
Pilotage

Résultats au diplôme national Du brevet (DNB) : Session juin 2014

**E
X
A
M
E
N
S**

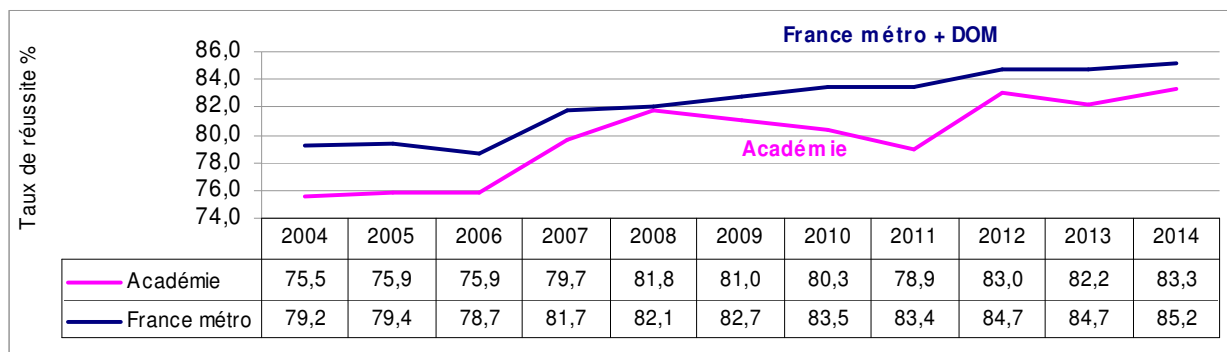
Sur les deux séries, générale et professionnelle, de la session de juin 2014 du DNB 23 936 candidats se sont présentés. Avec 19 946 admis, le taux de réussite est de 83,3%, soit un score supérieur de 1,1 point à celui de l'année précédente. La série professionnelle enregistre de moins bons résultats que la série générale, respectivement 81,2% et 83,5% d'admis ; elle ne représente toutefois que 6,9% des candidats. Ces chiffres masquent cependant des différences importantes selon les critères retenus : l'âge, le sexe, le réseau d'enseignement public ou privé sous contrat, la Profession et Catégorie Sociale (PCS) du responsable légal de l'élève.

Source : fichier Océan

Les résultats 2014 par série

série générale	présentés	22290
	admis	18610
	%	83,5%
série professionnelle	présentés	1646
	admis	1336
	%	81,2%
ensemble Académie	présentés	23936
	admis	19946
	%	83,3%

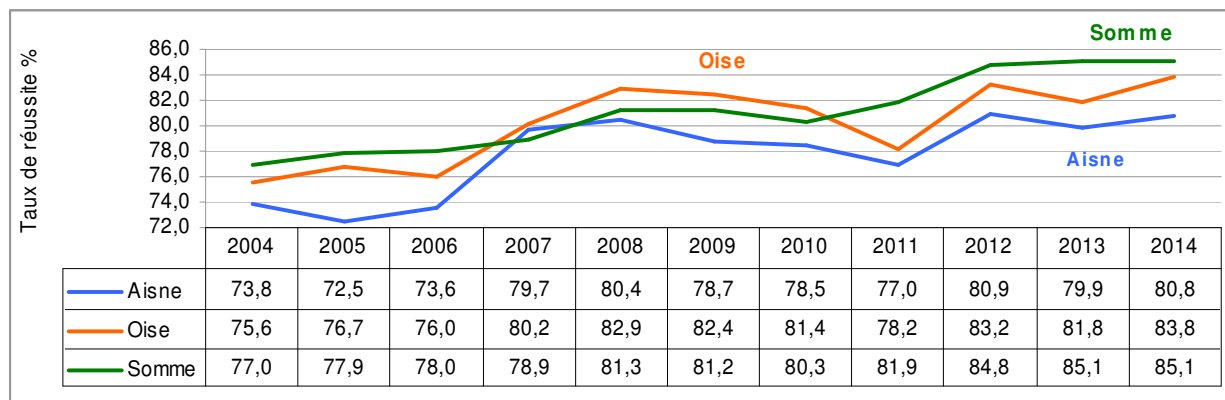
Le taux de réussite progresse de 1,1 point par rapport à la session 2013. Il reste en deçà de la moyenne nationale (85,2%) mais l'écart se réduit. Le score de la série professionnelle est sensiblement moins bon que celui de la série générale.



Le taux de mention « très bien » augmente par rapport à l'an dernier ; l'écart positif par rapport à la valeur nationale s'accroît (+1,6 point).

	Sans mention		Assez bien		Bien		Très bien	
	Acad.	France	Acad.	France	Acad.	France	Acad.	France
DNB 2014	39,6	39,4	28,7	29,6	19,4	20,3	12,3	10,7
2013	42,3	38,6	26,9	29,5	19,1	20,7	11,8	11,1

Les résultats 2014 par département



Seule la Somme connaît une stabilisation de ses résultats à la session 2014. L'Aisne et surtout l'Oise voient leur taux de réussite augmenter, respectivement +0,9 et +2 points.

L'étude qui suit porte uniquement sur les candidats scolarisés en collège, passant le DNB dans la série générale et présents aux quatre épreuves ponctuelles.

Les points suivants seront successivement abordés :

- Le contrôle en cours de formation
- Les notes aux épreuves ponctuelles
- L'impact de la note en histoire des arts

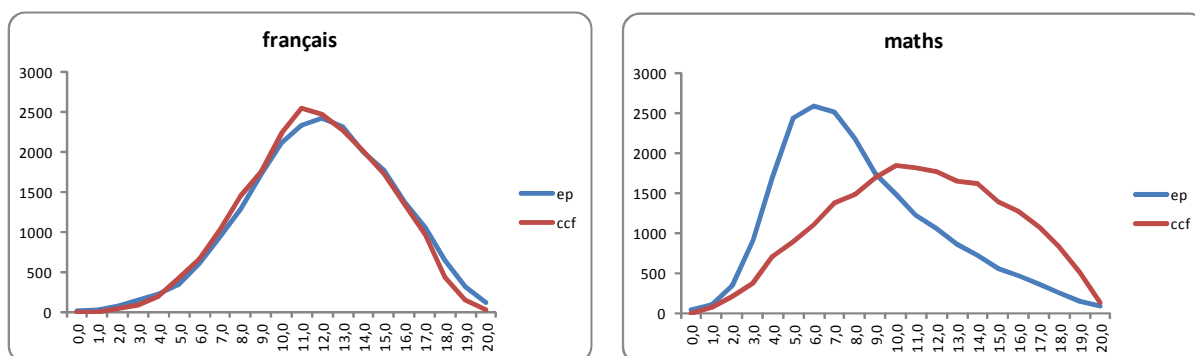
- Les résultats par critères : critères géographiques, critères établissements, critères élèves
- Les résultats par établissement
- L'efficacité des collèges
- La maîtrise du socle.

Le contrôle en cours de formation

Les moyennes au contrôle en cours de formation sont supérieures à celles des épreuves ponctuelles : +1,29 point au niveau académique. Tous les établissements ont une moyenne au contrôle en cours de formation supérieure à onze. Trente collèges se situent en deçà de douze dont sept classés ECLAIR et six RRS.

L'écart entre les bassins d'éducation, par rapport à la moyenne aux épreuves ponctuelles, va de 1,08 pour le plus faible (Oise Centrale) à 1,72 pour le plus élevé (Saint-Quentin/Chauny).

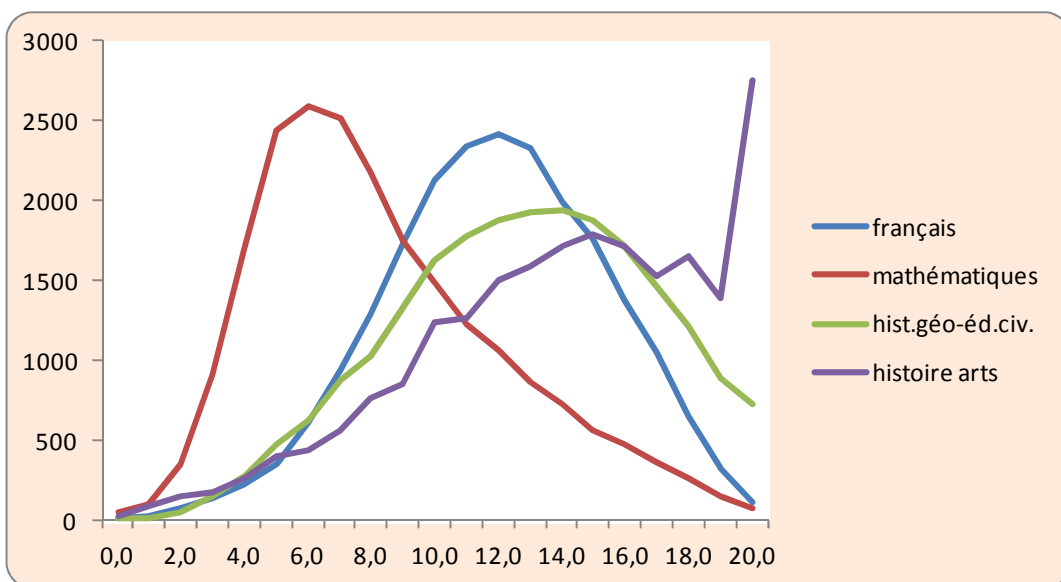
Les graphiques suivants font apparaître une nette différence de situation entre le français et les mathématiques. En français, les deux courbes sont très proches et présentent l'aspect d'une distribution de loi normale ; en mathématiques, en revanche, la courbe des épreuves ponctuelles est décalée vers la gauche, traduisant des résultats significativement moins bons sur celles-ci. La courbe du contrôle en cours de formation est plus aplatie que ne l'est celle de français, les notes étant moins resserrées autour de la moyenne.



Les notes aux épreuves ponctuelles

La courbe des notes de français suit une distribution normale ; celle de mathématiques est décalée sur la gauche, les notes étant sensiblement inférieures. Ainsi, 68,5% des candidats obtiennent 10 ou plus en français tandis qu'ils ne sont que 28,8% dans ce cas en mathématiques. La courbe d'histoire-géographie/éducation civique est, elle, décalée sur la droite, signe de notes meilleures : 74,4% des candidats ont une note supérieure ou égale à la moyenne.

La courbe d'histoire des arts est très différente des trois autres, les notes étant bien plus élevées : si 81,6% des candidats ont au moins 10 à cette épreuve, ils sont 11,8% à obtenir la note maximale de 20.



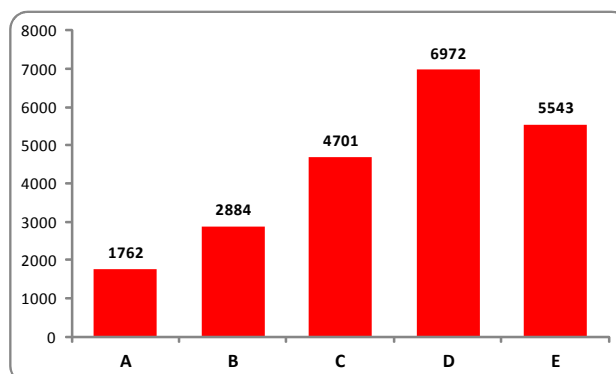
Principales statistiques sur les notes aux quatre épreuves ponctuelles :

	moyenne	écart-type	% d'élèves ayant une note			
			< 5	5 à 9,99	10 à 14,99	>= 15
français	11,52	3,48	3,3%	28,2%	50,4%	18,1%
mathématiques	8,03	3,87	21,3%	50,0%	21,9%	6,8%
histoire-géographie éducation civique	12,47	4,03	3,4%	22,2%	42,8%	31,6%
histoire des arts	13,82	4,55	3,5%	14,8%	34,4%	47,2%

C'est en mathématiques que la moyenne est la moins élevée ; en histoire des arts un nombre important de candidats ont une note supérieure ou égale à 15 : 47,2%, mais c'est pour cette épreuve que la dispersion est la plus importante. Pour rappel, en 2013, la moyenne en français était de 10,64, celle de mathématiques de 9,02.

Ventilation des candidats selon leur score aux épreuves ponctuelles

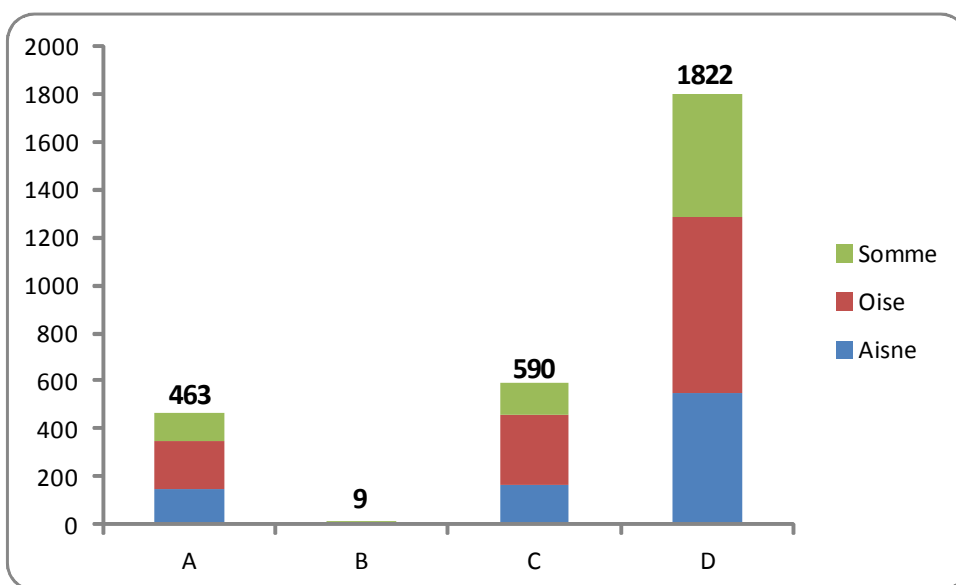
A	Nombre de candidats ayant obtenu une note >= 10 à aucune des épreuves ponctuelles :	1762	8,1%
B	Nombre de candidats n'ayant obtenu une note >= 10 qu'à une des épreuves ponctuelles :	2884	13,2%
C	Nombre de candidats n'ayant obtenu une note >= 10 qu'à deux des épreuves ponctuelles :	4701	21,5%
D	Nombre de candidats n'ayant obtenu une note >= 10 qu'à trois des épreuves ponctuelles :	6972	31,9%
E	Nombre de candidats n'ayant obtenu une note >= 10 aux quatre épreuves ponctuelles :	5543	25,4%
		21862	100,0%



Environ le quart des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à la moyenne aux quatre épreuves ponctuelles. Plus des trois quarts ont la moyenne ou davantage à au moins deux épreuves ponctuelles.

Ventilation des candidats n'ayant la moyenne qu'à une seule épreuve ponctuelle :

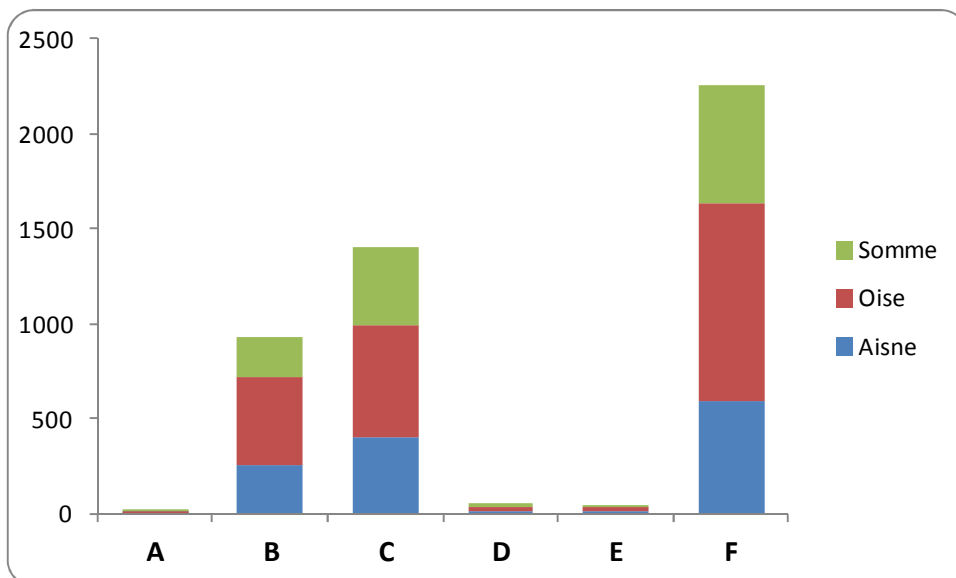
	nombre de candidats n'ayant la moyenne qu'en			
	français	maths	hist.géo. éd.civique	histoire des arts
	A	B	C	D
Aisne	152	2	170	551
Oise	197	4	287	733
Somme	114	3	133	538
Académie	463	9	590	1822



Parmi les élèves ayant obtenu une seule note supérieure ou égale à la moyenne, 63,2% l'ont eue en histoire des arts, cette proportion étant la plus élevée dans le département de la Somme.

Ventilation des candidats n'ayant la moyenne qu'à deux épreuves ponctuelles :

	nombre de candidats n'ayant la moyenne qu'en					
	français et maths	français et hist.géo. éd.civique	français et histoire des arts	maths et hist.géo. éd.civique	maths et histoire des arts	hist.géo. éd.civique et histoire des arts
	A	B	C	D	E	F
Aisne	5	257	401	16	14	596
Oise	9	465	589	21	16	1036
Somme	6	201	416	14	16	623
Académie	20	923	1406	51	46	2255



48% des élèves n’obtenant la moyenne que dans deux épreuves l’ont pour la paire histoire-géographie/éducation civique et histoire des arts.

L’impact de la note en histoire des arts

Compte-tenu du nombre significatif de candidats qui n’ont obtenu la moyenne qu’à l’épreuve d’histoire des arts, il est intéressant de faire une simulation de ce que seraient les résultats sans cette épreuve. Le tableau suivant fait apparaître que, s’il n’y avait pas eu cette épreuve, c’est près de 9% de candidats en moins qui auraient été reçus au DNB. L’écart entre bassins varie de 8,13 à 11,24 points.

	% admis	% admis sans histoire des arts
BEF SAINT QUENTIN - CHAUNY	82,8	71,5
BEF LAON HIRSON	83,8	75,7
BEF SUD-AISNE	82,4	74,1
BEF OISE CENTRALE	85,6	77,3
BEF OISE ORIENTALE	87,1	77,6
BEF OISE OCCIDENTALE	83,0	74,3
BEF D'AMIENS	88,2	79,8
BEF PICARDIE MARITIME	83,6	74,1
BEF SANTERRE SOMME	82,5	71,8
ACADEMIE	84,9	75,9

Les résultats par critères (calcul sur les seuls élèves présents aux quatre épreuves ponctuelles)

	présentés	épreuves ponctuelles				moyenne 4 épreuves ponctuelles	moyenne générale ccf + ép.ponct.	% reçus	% d'élèves >= 10 (*)
		français	maths	hist-géo éd.civique	histoire des arts				
Total académie	21862	11,52	8,03	12,47	13,82	11,46	12,18	84,9%	67,6%
Aisne	5927	11,27	7,82	12,15	13,54	11,19	11,99	82,9%	63,5%
Oise	9778	11,60	8,06	12,56	13,80	11,51	12,16	85,3%	68,7%
Somme	6157	11,61	8,21	12,63	14,12	11,65	12,38	86,2%	69,6%
bef saint-quentin/chauny	2403	11,05	7,56	11,74	13,48	10,96	11,91	82,8%	60,0%
bef laon/hirson	1611	11,62	8,20	12,42	13,73	11,49	12,14	83,8%	68,5%
bef sud-aisne	1913	11,25	7,81	12,44	13,44	11,24	11,94	82,4%	63,9%
bef oise centrale	4040	11,65	8,35	12,68	13,77	11,61	12,21	85,6%	69,8%
bef oise orientale	2932	11,91	7,95	12,76	14,06	11,67	12,29	87,1%	71,1%
bef oise occidentale	2806	11,21	7,74	12,19	13,57	11,18	11,96	83,0%	64,6%
bef d'amiens	3763	11,86	8,35	12,82	14,19	11,80	12,52	88,2%	72,0%
bef picardie maritime	1390	11,04	7,93	12,38	14,03	11,34	12,21	83,6%	65,0%
bef santerre somme	1004	11,49	8,07	12,28	14,03	11,47	12,08	82,5%	67,1%
Enseignement public	18298	11,18	7,57	12,10	13,63	11,12	11,95	82,7%	63,6%
Enseignement privé	3564	13,23	10,40	14,36	14,80	13,20	13,33	96,4%	87,8%
Collèges ECLAIR	1708	9,88	6,37	10,75	13,23	10,06	11,19	76,4%	51,0%
Collèges RRS	2190	10,57	6,91	11,22	13,55	10,56	11,58	79,9%	57,3%
Collèges non EP	17964	11,79	8,33	12,79	13,91	11,70	12,34	86,4%	70,4%
garçons	10756	10,69	8,06	12,66	13,20	11,15	11,75	80,7%	64,8%
filles	11106	12,31	8,01	12,29	14,42	11,76	12,58	89,0%	70,2%
en avance	732	14,57	12,06	15,77	16,45	14,71	15,01	99,3%	95,1%
à l'heure	17475	11,92	8,42	12,94	14,20	11,87	12,57	89,4%	73,1%
retard 1 an	3468	9,01	5,41	9,61	11,44	8,87	9,71	60,6%	35,8%
retard 2 ans et +	187	8,45	4,97	9,21	11,64	8,57	9,58	60,4%	30,5%
Agriculteurs, Exploitants	436	12,88	10,78	14,67	15,30	13,41	13,89	96,6%	86,5%
Artisans, Commerçants et chefs d'entreprise	1552	11,90	8,44	12,88	14,05	11,82	12,44	88,9%	73,3%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3440	13,40	10,55	14,85	15,70	13,63	13,96	95,8%	88,9%
Professions intermédiaires	3085	12,25	8,77	13,44	14,48	12,23	12,84	91,6%	78,2%
Employés	4344	11,53	7,81	12,40	13,79	11,38	12,11	85,5%	67,5%
Ouvriers	5761	10,59	6,96	11,35	12,98	10,47	11,39	80,0%	57,2%
Retraités	288	10,87	7,05	12,02	13,73	10,92	11,71	81,3%	62,2%
Autres personnes sans activité professionnelle	2280	9,86	6,11	10,25	12,19	9,60	10,56	69,3%	43,9%
Non renseigné	676	10,46	6,74	11,31	12,68	10,30	11,02	75,0%	54,7%

(*) : pourcentage de candidats dont la moyenne aux quatre épreuves ponctuelles est supérieure ou égale à 10

Les critères géographiques

Au niveau départemental, c'est la Somme qui présente le meilleur taux d'admis : 86,2% contre 85,3% pour l'Oise et 82,9% pour l'Aisne. L'écart s'est cependant réduit par rapport à la session 2013. Les moyennes générales sont, quant à elles, relativement proches. C'est sur le pourcentage de candidats dont la moyenne aux quatre épreuves ponctuelles est supérieure ou égale à 10 que l'écart est le plus important entre le score le plus faible, celui de l'Aisne (63,5%), et le score le plus élevé, celui de la Somme (69,6%).

Au niveau des bassins, celui d'Amiens se situe en tête pour sept des huit critères avec notamment 88,2% d'admis. Ceci s'explique en partie par le fait que ce bassin dispose du plus grand nombre d'établissements privés sous contrat. Le bassin présentant les moins bons résultats est celui de Saint-Quentin/Chauny avec le plus bas score sur cinq des huit critères. C'est surtout sur le pourcentage de candidats dont la moyenne aux quatre épreuves ponctuelles est supérieure ou égale à 10 que la différence avec le bassin d'Amiens est la plus significative : 60% pour Saint-Quentin/Chauny contre 72% pour Amiens, soit un différentiel de 12 points.

Les critères établissements

L'écart est assez important entre les résultats des établissements du réseau public et ceux du réseau privé. Ainsi, 96,4% des candidats du réseau privé sont admis alors qu'ils ne sont que 82,7% pour le réseau public, soit un différentiel de 13,75 points. Ce dernier est encore plus important sur le critère « pourcentage de candidats dont la moyenne aux quatre épreuves ponctuelles est supérieure ou égale à 10 » : 24,22 points d'écart entre le réseau privé (87,8%) et le réseau public (63,6%). L'étude des moyennes aux épreuves ponctuelles confirme ce constat : 2,08 points d'écart sur la moyenne aux quatre épreuves, 2,83 points sur la seule épreuve de mathématiques.

Au regard du critère « éducation prioritaire » les établissements classés ECLAIR ou RRS enregistrent des résultats sensiblement inférieurs à ceux des autres établissements. 86,4% des candidats de collèges hors éducation prioritaire obtiennent le DNB alors qu'ils ne sont que 79,9% pour les établissements RRS et 76,41% pour les établissements ECLAIR. Si la moyenne générale est toujours supérieure à 11, l'écart est de 0,76 point pour les collèges RRS et de 1,15 point pour les collèges ECLAIR. Mis à part l'histoire des arts, la différence est plus accentuée encore sur les scores aux épreuves ponctuelles. Cependant, l'indicateur pour lequel le différentiel est le plus sensible est le pourcentage de candidats dont la moyenne aux quatre épreuves ponctuelles est supérieure ou égale à 10 : 70,4% hors éducation prioritaire, 57,3% pour les collèges RRS et seulement 51% pour les collèges ECLAIR.

Les critères élèves

- *L'écart garçons/filles :*

Le taux de réussite des filles est supérieur de 8,32 points à celui des garçons, un chiffre supérieur à celui constaté en 2013 (6,08 points). Cette évolution par rapport à l'an passé se retrouve dans les écarts aux moyennes, générale et aux quatre épreuves ponctuelles. Si elles obtiennent de meilleurs résultats en français (+1,62 point en moyenne) et en histoire des arts (+1,22 point en moyenne), elles ont un score légèrement inférieur en

mathématiques (-0,05 point), plus marqué en histoire-géographie/éducation civique (-0,37 point). Globalement, sur la moyenne aux quatre épreuves ponctuelles, 70,2% d'entre elles ont une note supérieure ou égale à 10 alors que ce pourcentage n'est que de 64,84% pour les garçons ; en 2013 l'écart sur cet indicateur n'était que de 2,33 points.

- *Le critère « âge »*

Ce critère est particulièrement discriminant ainsi que le font apparaître les chiffres ci-dessous :

	élèves en avance	élèves ayant 2 ans de retard ou plus	écart
Taux de réussite	99,3%	60,4%	38,89
Moyenne générale	15,01	9,58	5,43
Moyenne aux quatre épreuves ponctuelles	14,71	8,57	6,14
% d'élèves ayant une moyenne \geq 10 aux 4 épreuves ponctuelles	95,1%	30,5%	64,60

Toutefois, mis à part la moyenne générale, pour laquelle la valeur est proche, les chiffres sont inférieurs à ceux observés à la session 2013.

- *Le critère « PCS »*

La PCS d'origine des élèves est également un facteur explicatif des différences dans les résultats au DNB. Les taux d'admis des enfants d'« agriculteurs, exploitants » (96,6%) ou des « cadres et professions intellectuelles supérieures » (95,8%) sont nettement supérieurs à ceux des enfants d'« ouvriers » (80%) ou de « personnes sans activité professionnelle » (69,3%). On retrouve des écarts du même ordre sur les autres critères, soit à titre d'exemple la moyenne générale et le pourcentage de candidats dont la moyenne aux quatre épreuves ponctuelles est supérieure ou égale à 10 :

	moyenne générale	% d'élèves ayant une moyenne \geq 10 aux 4 épreuves ponctuelles
Agriculteurs, exploitants	13,89	86,5%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13,96	88,9%
Ouvriers	11,39	57,2%
Autres personnes sans activité professionnelle	10,56	43,9%

Les résultats par établissement

- Le pourcentage d'admis varie de 63,8% à 100%. 59 collèges sur 216 ont un taux supérieur ou égal à 90% (21 publics et 38 privés).
- Les moyennes à l'épreuve ponctuelle de français sont comprises entre 8,02 et 15,07, celles de mathématiques entre 4,37 et 12,61, celles d'histoire-

géographie/éducation civique entre 8,09 et 16,0 et celles d'histoire des arts entre 11,5 et 16,62.

- Les moyennes des quatre épreuves ponctuelles sont comprises entre 8,47 et 14,40
- Les moyennes générales sont comprises entre 9,82 et 15,03.

L'efficience des collèges

Le seul taux brut de réussite au DNB est insuffisant pour mesurer la performance d'un établissement. En effet, plusieurs facteurs entrent en jeu qui viennent expliquer les résultats à un examen, parmi lesquels notamment le retard scolaire (ou l'avance) et la profession et catégorie sociale (PCS) du responsable légal de l'élève. Ainsi, selon la population accueillie, il est possible de calculer une moyenne « attendue » aux quatre épreuves ponctuelles spécifique à chaque collège.

La moyenne attendue d'un établissement est la moyenne qu'il aurait obtenue si chacun de ses élèves s'était comporté comme la moyenne académique des élèves ayant le même âge et appartenant à la même catégorie socioprofessionnelle.

L'écart entre les moyennes réelles et les moyennes attendues permet de situer les établissements en termes de performance et de mesurer ceux qui « accompagnent » leurs élèves à l'obtention du DNB.

Méthodologie moyennes attendues :

36 profils d'élèves ont été mis en évidence en fonction du croisement entre la variable « âge de l'élève » (en avance, à l'heure, en retard d'1 an, en retard de 2 ans ou plus) et de la PCS du père (agriculteurs exploitants, artisans commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités, autres personnes sans activité professionnelle, non renseigné).

Pour chacun des profils, il est possible d'identifier le nombre d'élèves et les notes qu'ils ont obtenues aux épreuves ponctuelles du brevet (français, mathématiques, histoire géographie éducation civique et histoire des arts).

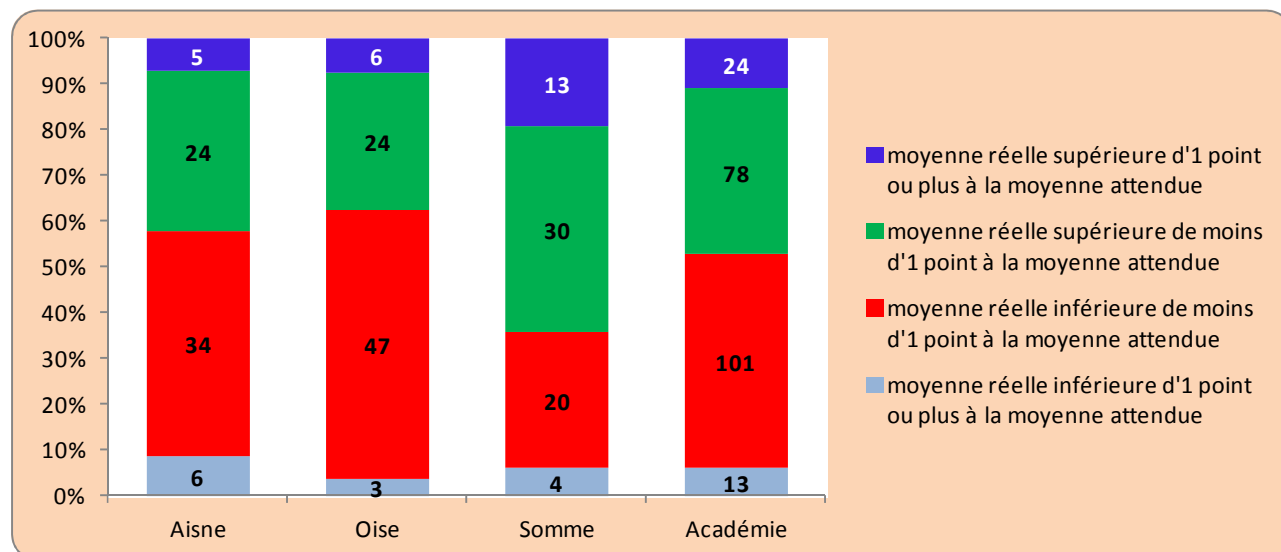
Il est donc possible de calculer la note aux 4 épreuves ponctuelles et la moyenne de ces 4 épreuves pour chaque groupe d'élèves. Exemple : les élèves dont le père appartient à la PCS cadres et professions intellectuelles supérieures qui sont en avance dans leur scolarité obtiennent une moyenne de 14,9 aux épreuves ponctuelles. Les élèves dont le père est ouvrier et qui ont 2 ans ou plus de retard dans leur scolarité obtiennent une moyenne de 6,84 aux épreuves ponctuelles.

On attribue aux élèves de chaque établissement la note moyenne du profil auquel ils appartiennent.

La moyenne attendue de chaque établissement représente donc la note moyenne aux épreuves ponctuelles que le collège aurait dû obtenir si chaque élève s'était comporté aux épreuves comme la moyenne du groupe auquel il appartient.

L'écart moyen par établissement entre les notes obtenues aux quatre épreuves ponctuelles et les notes attendues varie entre -1,68 et +3,06 points.

Au niveau académique, un peu plus de la moitié des collèges (52,8%) a une moyenne réelle inférieure à la moyenne attendue. Par département, c'est dans l'Oise que le pourcentage de collèges ayant une moyenne réelle inférieure à la moyenne attendue est le plus élevé : 62,5%. Bien que moindre, ce pourcentage dépasse également les 50% dans l'Aisne (58%), alors que ce taux est bien inférieur dans la Somme (35,8%).



Une typologie des établissements a été effectuée en fonction du taux d'élèves issus de PCS défavorisées répartissant les collèges en quartiles. Le premier quartile correspond aux collèges dont le taux d'élèves issus de PCS défavorisées est le plus faible, soit moins de 31,2%. Il se caractérise par le plus faible pourcentage d'établissements ayant une moyenne réelle inférieure à la moyenne attendue : 22,2%. Pour le second quartile, c'est-à-dire les collèges dont le taux d'élèves issus de PCS défavorisées est compris entre 31,2% et 45,8%, le pourcentage d'établissements pour lesquels la moyenne réelle est inférieure à la moyenne attendue s'élève à 57,4% ; ce taux est encore plus élevé pour les collèges du troisième quartile (taux de PCS défavorisées compris entre 45,8% et 55,4%) : 66,7%. Par contre, il diminue légèrement pour ceux du quatrième quartile (collèges ayant un taux de PCS défavorisées supérieur à 55,4%), sa valeur s'établissant à 64,8%.

La maîtrise du socle

Sur les 22 559 candidats de collèges présentés en série générale et évalués sur la maîtrise du socle de connaissances et de compétences, 19 642 ont acquis cette maîtrise, soit 87,1%.

Sur ces 19642 candidats :

- 18 576 ont été admis au diplôme national du Brevet ;
- 1 066 ont acquis la maîtrise du socle mais ont une moyenne générale inférieure à 10.

Par ailleurs 6 candidats ont été reçus au DNB mais ont une maîtrise du socle de connaissances et de compétences non évaluée.

La moyenne générale des candidats ayant acquis la maîtrise du socle est de 12,72 ; celle des candidats admis au DNB et ayant acquis la maîtrise du socle est de 13,0 alors que celle des candidats refusés à l'examen mais ayant acquis la maîtrise du socle est de 7,88.

- *La maîtrise de la langue française*

20 626 candidats, soit 91,4%, maîtrisent cette compétence alors qu'à l'épreuve ponctuelle de français 67,9% des présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10. Parmi les candidats ayant validé cette compétence, 146 étaient absents à l'épreuve ponctuelle de français, 375 y obtiennent une note inférieure à 5 (1,8%) et 5661 une note inférieure à 10 (27,5%).

La moyenne au contrôle en cours de formation en français est de 11,31. Sur les 20 626 candidats ayant validé cette compétence, 11 étaient absents en français au contrôle en cours de formation, 182 y ont obtenu moins de 5 (0,9%) et 5381 moins de 10 (26,1%).

- *Les principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique*

20 264 candidats, soit 89,8%, maîtrisent cette compétence alors qu'à l'épreuve ponctuelle de mathématiques seulement 28,5 % des présentés au DNB ont obtenu une note supérieure ou égale à 10.

Parmi les candidats ayant validé cette compétence, 105 étaient absents à l'épreuve ponctuelle, 3298 y obtiennent une note inférieure à 5 (16,3%) et 13 868 une note inférieure à 10 (68,4%).

La moyenne au contrôle en cours de formation en mathématiques est de 10,74. Sur les 20 264 candidats ayant validé cette compétence, 6 étaient absents au contrôle en cours de formation en mathématiques, 887 y ont obtenu moins de 5 (4,4%) et 7 124 moins de 10 (35,2%).

- *La maîtrise des sept compétences*

Le tableau suivant montre que les compétences sont acquises pour plus de 89% des candidats : de 89,8% pour les « principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique » à 95,8% pour la « maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ».

	maîtrise de la compétence		maîtrise d'éléments de la compétence		maîtrise non évaluée	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
maîtrise de la langue française	20626	91,4%	1842	8,2%	91	0,4%
pratique d'une langue vivante étrangère	20511	90,9%	1957	8,7%	91	0,4%
principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique	20264	89,8%	2203	9,8%	92	0,4%
maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication	21622	95,8%	860	3,8%	77	0,3%
culture humaniste	20530	91,0%	1951	8,6%	78	0,3%
compétences sociales et civiques	20977	93,0%	1506	6,7%	76	0,3%
autonomie et initiative	21236	94,1%	1248	5,5%	75	0,3%